

France/Rwanda

Paris rejette la demande de naturalisation de l'une des filles de Félicien Kabuga

Africa Intelligence, 15 avril 2021

Les autorités françaises ont refusé d'octroyer la nationalité française à l'une des filles de Félicien Kabuga, visé par plusieurs procédures pour participation au génocide au Rwanda et arrêté en 2020 en banlieue parisienne. Celle-ci réside dans l'Hexagone depuis vingt-sept ans.

Le Conseil d'Etat, plus haute juridiction administrative française, a définitivement donné raison début avril au ministère de l'intérieur, qui avait rejeté la demande de naturalisation de Félicité Mukademali. Cette dernière n'est autre que l'une des filles de Félicien Kabuga, poursuivi par le Mécanisme pour les tribunaux pénaux internationaux (MTPI) à La Haye pour son rôle dans le financement et l'organisation du génocide des Tutsis au Rwanda. L'homme d'affaires avait été arrêté en mai 2020 à Asnières-sur-Seine (Hauts-de-Seine), après vingt-six ans de cavale à travers le monde.

Félicité Mukademali est également l'épouse d'Augustin Ngirabatware, ex-ministre du

plan du gouvernement intérimaire lors du génocide, qui a été condamné en décembre 2014 à trente ans de prison par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR). Celui-ci l'a reconnu coupable "*d'incitation directe et publique à commettre le génocide*". C'est à ce titre, celui d'épouse d'Augustin Ngirabatware, que sa demande de naturalisation avait été rejetée en 2015 par la Place Beauvau.

La décision du ministère confirmée

Après une première victoire en 2018 de Félicité Mukademali devant le tribunal administratif de Nantes, le ministère s'est empressé de contester cette décision devant la cour administrative d'appel, qui lui a donné raison un an plus tard. C'est à la suite de cet arrêt que Félicité Mukademali avait formé un pourvoi en cassation.

Cette intransigeance des autorités françaises, qui intervient dans un contexte de

volonté de rapprochement de la présidence d'Emmanuel Macron avec Kigali, contraste avec la bienveillance dont a bénéficié Augustin Ndirabatware et son entourage dans les années suivant le génocide. Face à l'avancée de la rébellion tutsie menée par Paul Kagame, le ministre et son épouse avaient trouvé refuge à Paris, où ils vivaient à visage découvert. Ce n'est qu'en 1999 que la France s'est décidée à mettre la main sur Augustin Ndirabatware, mais celui-ci a échappé miraculeusement à son arrestation pour finalement être interpellé huit ans plus tard en Allemagne.